



Mutations INTER-ACADEMIQUES 2020

Mouvement général et spécifique

FNECFP FO

SNFOLC

Syndicat National FO des Lycées et Collèges

Faites suivre votre dossier par le SNFOLC

AFFICHAGE DES BAREMES SUR SIAM

Vous n'avez que 15 jours pour contester votre barème après affichage



Les mutations sont des opérations complexes, toute erreur peut être lourde de conséquences

- méconnaissance des règles du mouvement interacadémique
- informations ou vœux non pris en compte,
 - pièces justificatives manquantes,
- pour les stagiaires et les participants obligatoires : risque d'être muté(e) n'importe où si les vœux n'ont pas été formulés correctement, etc.

Mettez toutes les chances de votre côté pour réussir votre projet de mutation, le syndicat vous conseillera

- ▶ il suivra votre dossier à chaque étape du processus pour que tous vos vœux, tous les points (barème) auxquels vous avez droit soient pris en compte.
- ▶ il pourra porter votre éventuel recours au ministère.

Pour ne commettre aucune erreur et définir la meilleure stratégie possible, contactez-nous :

Permanences

Mercredi 23 janvier de 12h à 18h.
à la bourse du travail de Lille, boulevard de l'Usine, 3ème étage.

Nous contacter

FNECFP FO

SNFOLC

03 20 52 94 56 / 07 86 12 16 62

snfolc59@wanadoo.fr

<http://www.snfolc59.fr/>